

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC100141DR11

*Délégation de signature consentie à M. VAN TIGGELEN, directeur de l'UMR 5493,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision du directeur général n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMR N° C5493 intitulée « Physique et modélisation des milieux condensés » dont le directeur est M. Bart VAN TIGGELEN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bart VAN TIGGELEN, directeur du laboratoire « Physique et modélisation des milieux condensés », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bart VAN TIGGELEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°DEC100060DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} septembre 2010

Jérôme VITRE

Délégué régional

VOLUME 7 : Mesures particulières

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.11. DR12



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101888dr12 [UMR6633]

*Délégation de signature consentie à M. Jean Marc LAYET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean Marc LAYET**, directeur de l'unité **UMR6633**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean Marc LAYET**, délégation de signature est donnée à **Mme Françoise GOSSE, AI** aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 081418DR12 du 16-01-2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 août 2010

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :
LAYET
Jean-Marc
Signature

Nom : **GOSSE**
Françoise
Signature



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Dec101889dr12 [UMR6633]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Françoise GOSSE, AI, gestionnaire** à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.¹

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 août 2010

Le directeur d'unité

La délégataire

Nom : GOSSE

Fraugère

Signature





**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

Dec101961dr12

***Délégation de signature consentie à M. Pierre PICCO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 09A001DSI du 19 février 2009, approuvant le renouvellement du GDR n° 2876 intitulé « **Groupe de recherche européen Franco-italien Mathématiques et Physique** », dont le directeur est M. Pierre PICCO ;



Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre PICCO**, directeur du GDR 2876, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre PICCO**, délégation de signature est donnée à **M. Jérôme LOS**, directeur d'unité du LATP (UMR6632), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur du GDR Le délégué

Nom : Picco Pierre	Nom : Los Jérôme
Signature 	Signature

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

VOLUME 7 : Mesures particulières

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.18. DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DR)

Dec105015DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DANIEL, Ingénieur de recherche, Adjoint du Délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel METERREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 20/10/2010

Le délégué régional

Frédéric FAURE